Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

I.1 Numéro di	ı document		iotselias ini	I.2 Type d'Opérateur				
FR-BIO-01.250	-0008640.2024.001			☑ Opérateur				
		*		☐ Groupe d'opérateurs				
		<u> </u>						
		- 19						
<u>ŭ </u>		Ī						
L3 Opérateur Nom Adresse				7.4.4	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		. 01	
1.3 Operateur	ou groupe d'opérateurs			1.4 Autorité co	•	rité / Organisme de co	ntrole	
Nom	Nom BRASSERIE DU MONT BLANC Adresse 15 place de la mairie 74310 Les Houches					NCE (FR-BIO-01)		
	France	Code ISO	FR	Adresse Pays	B.P. 47, 32600, France	, L'Isle-Jourdain Code ISO	FR	
Pays I.5 Activité ou Préparation				T dy 5	Tunce			
I.5 Activité ou	activités de l'opérateur	ou du groupe d	'opérateurs			·		
• Préparation	l							
<u>-</u>								
1.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production								
• (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine								
Méthode de production:								
– produ	iction de produits biologi	iques						
– produ	iction biologique avec un	e production n	on biologique					
					4			
					1			
Le présent do	cument est délivré confo	ormément au ré	eglement (UE) 2018/84	18 et certifie qu	e l'opérateur ou le	groupe d'opérateurs (choisir ce qui	
Le présent do convient) satis	cument est délivré confo sfait aux exigences dudit	ormément au ré t règlement.	eglement (UE) 2018/84	48 et certifie qu	e l'opérateur ou le	groupe d'opérateurs (choisir ce qui	
Le présent do convient) satis	cument est délivré confo sfait aux exigences dudit	ormément au ré t règlement.	glement (UE) 2018/84	18 et certifie qu	e l'opérateur ou le	groupe d'opérateurs (choisir ce qui	
	24 janvier 2024	Nom et E (eglement (UE) 2018/84			groupe d'opérateurs (0/11/2023 au	choisir ce qui 31/03/2025	
I.7 Date, lieu	24 janvier 2024 01:41:53 +01			I.8 Validité				
I.7 Date, lieu	24 janvier 2024 01:41:53 +01 (Europe/Brusse ls)	Nom et E (I.8 Validité				
I.7 Date, lieu	24 janvier 2024 01:41:53 +01 (Europe/Brusse ls) L'Isle-Jourdain	Nom et E (I.8 Validité				
I.7 Date, lieu Date	24 janvier 2024 01:41:53 +01 (Europe/Brusse ls)	Nom et E (I.8 Validité				

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

	biologiqué et à l'etiquetage d	es produits biologiques
II.1 Répertoire des produ	its	
Nom du produit	Code de la n (CEE) n° 265 champ d'app	omenclature combinée (NC) visé au règlement 8/87 du Conseil pour les produits relevant du Jlication du règlement (UE) 2018/848
Bière: Bière blonde Sylva Bière: Bière blonde san Bière: Bière hiver Sylva Bière: Bière triple Sylva Liqueur et spiritueux: Liqueur et spiritueux: II.2 Quantité de produits	s alcool anus Gin	Biologique Biologique Biologique Biologique Biologique Biologique
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les t	erres	
•	es unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou	le groupe d'opérateurs
effectuées pour leur prop	civité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le g re compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'ac ble de l'activité ou des activités effectuées	roupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont tivité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-
Activité Opérateur	Description de l'activité ou des activités visées point 5	à la partie I,
Préparation	Conditionnement: Bière	 Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées
Préparation	Fabrication: Bière	 Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées
Préparation	Fabrication: Liqueur et spiritueux	 Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées
II.6 Informations sur l'act 2018/848	civité ou les activités réalisées par le tiers sous-traita	nt conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE)
règlement (UE) 2018/848,	ts réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste res esponsabilité au sous-traitant	le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du sponsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles
	•	nt à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848
Nom de l'organisme d'ac Hyperlien vers le certific		nexes/sect5/5-0035.pdf
II.9 Autres informations		
	onique du certificat disponible au lien suivant : opa.eu/tracesnt/directory/publication/organic-op	erator/index] fait foi.